

Convention d'adoption de 2 poules pondeuses Code foyer :

Le **SIVOM** a décidé de réaliser une opération « foyers témoins : des poules pour réduire les déchets » qui consiste à fournir des poules pondeuses aux foyers volontaires résidant dans les communes du syndicat. Cette mise à disposition s'accompagne de la présente convention précisant les engagements du signataire.

Entre le **SIVOM**, représenté par son Directeur Général, David **NADEAU**, d'une part,

Et

Mademoiselle, Madame, Monsieur,

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Téléphone..... Mail.....

D'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Les contractants ont pour objectif de pratiquer le tri des déchets organiques produits quotidiennement et de nourrir les poules avec ces déchets afin de diminuer la production d'ordures ménagères pour contribuer à la protection de l'environnement.

Article 2 : Engagements du SIVOM

Le **SIVOM** met à disposition du signataire de la présente convention, deux poules pondeuses pour 2 €.

Article 3 : Engagements de l'usager

L'usager signataire de la présente convention s'engage :

1. à répondre à l'enquête de satisfaction ;
2. à prendre soins des poules tout au long de l'opération ;
3. à nettoyer régulièrement le poulailler ;
4. à trouver des solutions pour nourrir les poules en cas d'absence prolongée ;
5. à ne pas les tuer ;

Article 4 : Entretien

Le **SIVOM** n'assurera pas les soins vétérinaires des poules.

Article 5 : Hygiène

Le **SIVOM** décline toute responsabilité en cas de problème d'hygiène, de maladies ou de décès de l'animal.

Fait à Varennes-Jarcy, le.....

Pour le SIVOM
Le directeur Général

David NADEAU



Pour le foyer